

**INFORMATION de M. LE MAIRE à la POPULATION**  
**Concernant l'organisation d'élections municipales le 8 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour évoquer la vie municipale et vous apporter les éléments concrets que ma fonction implique.

Lorsque vous nous avez élus en 2014, j'avais l'honneur de conduire une liste qui était seule en lice. Nous étions alors 19 élus dont 5 adjoints, auxquels j'ai confié par « arrêté du maire » des délégations dans leur domaine de compétences (état civil, urbanisme, affaires scolaires et sociales, travaux, bois et forêts).

**Je leur ai ainsi délégué le pouvoir de me représenter dans le périmètre des compétences clairement définies. Une telle délégation et une telle responsabilité nécessitent une relation de confiance totale, un rapport de respect mutuel permanent et une capacité à rendre compte au Maire.** Cela implique un travail en bonne intelligence avec les partenaires, associations, entreprises et aussi bien évidemment, avec le personnel municipal et vous, habitants de Frasne.

Durant ce mandat, des recompositions se sont opérées au gré de départs d'élus liés à la mobilité professionnelle, à des choix familiaux et plus dramatiquement, à un décès. A ce jour, nous sommes 14 élus.

**A partir de l'été 2018, un certain nombre d'entre vous me fait part de dysfonctionnements et d'attitudes déloyales à mon égard.** Ainsi, deux adjoints mettent en cause publiquement, dans la population et auprès des associations ou entreprises, mon investissement au service de la commune ou l'instruction de certains dossiers, travestissant même mes positions. Cette attitude contestable sème le trouble et la confusion dans la conduite des affaires municipales.

Je constate également des gestions hasardeuses, des carences ou rétentions d'information dans la conduite des dossiers que je leur ai confiés par délégation ; faits qui engagent les deniers publics ou des travaux et outrepassent leurs prérogatives, et dont je me trouve responsable de par ma fonction de Maire.

**Les attitudes de blocage se multiplient, relevant dès lors davantage de l'opposition systématique et stérile, que du débat constructif et positif qui se doit d'animer une assemblée municipale.** Je propose à plusieurs reprises une médiation pour améliorer cette situation, mais sans effet. Je ne conteste pas le droit pour une opposition de se constituer, ni même à certains de se trouver animés d'ambitions prématurées. Néanmoins, cela n'est pas compatible avec l'exercice d'un mandat constructif dans le cadre d'une majorité municipale.

Je me dois alors, en pleine conscience de mes responsabilités, et dans l'esprit des institutions de la République, d'assumer la charge qui me revient. J'estime en effet que le contrat de confiance est suffisamment rompu pour justifier de retirer la délégation de compétences à des adjoints qui se positionnent clairement en dehors de la majorité, et ne respectent pas le cadre de confiance que leurs délégations imposent.

Je prends alors la décision, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, de retirer la délégation de Mme Franey-Saillard en août 2019 et de même, concernant M.Vuitton, à la demande d'ailleurs de ce dernier (courrier envoyé par l'intéressé au Préfet du Doubs le 22 août).

Lors du conseil municipal du 12 Septembre 2019, le Conseil municipal a voté contre le maintien des deux personnes citées précédemment dans leur statut d'adjoint. Portant ainsi le nombre d'adjoint de 5 à 3.

Bien entendu le Sous-Préfet et le Préfet ont été tenus informés tout au long du processus et c'est sur leur interpellation que le Conseil municipal s'est réuni le 26 Septembre 2019 (informations à retrouver dans le compte rendu sur notre site internet), me conduisant à proposer au Conseil d'entériner cette situation de fonctionnement avec 3 adjoints, en attendant les élections générales de mars 2020. **Cette proposition est soutenue par 6 voix : Jacky Désarménien, Bruno Trouttet, Denis Vallet, Laurent Vuillemin, André Chrétien et moi-même.**

L'opposition, représentée par 7 voix, refuse en toute connaissance de cause. **Ainsi, de par leur vote le 26 septembre dernier, Mmes Franey Saillard, Paris, Pesenti, Poulin, MM Perrin, Ciresa, Vuitton ont pris la responsabilité totale de nous engager à organiser « des élections partielles\* intégrales » en décembre.**

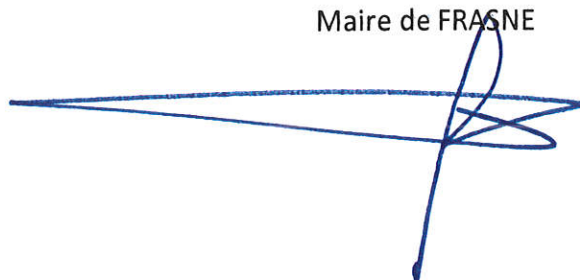
**Je déplore ce choix, qui est de fait celui de l'immobilisme et des polémiques stériles car je suis attaché tant à la démocratie qu'à l'efficacité.**

**Je veux vous assurer pour ma part que les péripéties actuelles n'entachent en rien ma détermination et celle mon équipe, à poursuivre le travail engagé au sein de la municipalité et de l'intercommunalité au service de la population.**

Avec mes plus sincères salutations,

Philippe ALPY,

Maire de FRASNE



*Vous trouverez sur le site internet de la Mairie et à l'affichage toutes les informations utiles concernant l'organisation du prochain scrutin.*

\* Le terme « partielle » indique que l'élection se déroule en dehors des dates de renouvellement général des municipalités. Il y aura donc bien aussi des élections en mars 2020.